



LOIR-ET-CHER

Mairie de Mer

Service à la population

9 rue Nationale

41500 MER

02 54 81 40 80



PASSEPORT Personne mineure

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Toutes les informations sur le site de la mairie de mer : www.mer41.fr

France Services vous aide dans vos démarches : 06.77.16.46.94.

PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : <https://ants.gouv.fr>

PRISE DE RENDEZ-VOUS : <https://rendezvousonline.fr/>

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR ET DU REPRÉSENTANT LÉGAL
AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER**

PIECES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS

- **Document de la pré-demande imprimé ou numéro de la pré-demande**
- **1 photographie récente (photomaton ou photographe)** ne pas découper la photographie, ramener la planche complète.
 - Récente : moins de 6 mois
 - Tête découverte, pas de barrette, serre-tête etc.
 - Visage dégagé
 - Bouche fermée
 - Pas de lunettes
- **Ancien Passeport original** (sauf 1ère demande)
- **Justificatif d'identité original du représentant légal**
Carte d'identité, passeport ou carte de séjour.
- **Justificatif de domicile récent** (du représentant légal)
Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, Avis d'imposition ou de non-imposition, Taxe foncière.
- **Livret de famille**
- **Timbre fiscal** (bureau de tabac ou achat en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr>)
 - 17 euros pour le mineur âgé de moins de 15 ans,
 - 42 euros pour le mineur âgé de 15 ans jusqu'à la veille de ses 18 ans.

PIECES A FOURNIR DANS CERTAINS CAS PARTICULIERS

En cas de garde alternée

- **Jugement du divorce précisant les modalités de la garde alternée**

Suite au verso

- **Justificatif de domicile récent des 2 parents**

Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, Avis d'imposition, Taxe foncière.

- **Copie de la pièce d'identité du parent qui n'est pas présent lors du rendez-vous**

Si la (les) personne(s) ayant la garde du mineur est (sont) hébergée(s)

- **Déclaration sur l'honneur de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui** depuis **plus de 3 mois**

- **Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant**

Carte d'identité, Passeport ou Carte de séjour

- **Justificatif de domicile** au nom et à l'adresse de l'hébergeant (voir liste ci-dessus).

Si la commune de naissance n'est pas dématérialisée

(liste sur <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

- **Copie intégrale d'acte de naissance** de moins de 3 mois comportant la filiation

A demander à la Mairie du lieu de naissance.

En cas de changement d'état-civil

- **Copie intégrale d'acte de naissance** de moins de 3 mois comportant la mention du changement (nouveau prénom, nouveau nom...)

A demander à la Mairie du lieu de naissance.

Si Acquisition récente de la nationalité Française

- **Certificat de Nationalité Française**

En cas de perte

- **Déclaration de Perte** complétée et signée par la Mairie

- **Document officiel avec photo**

Passeport, carte vitale, carte de bus, carte d'étudiant etc.

En cas de vol

- **Déclaration de Vol** faite à la gendarmerie

- **Document officiel avec photo**

Passeport, carte vitale, carte de bus, carte d'étudiant etc.

Dès réception du SMS, merci de prendre RDV par téléphone pour retirer la nouvelle carte d'identité

02 54 81 40 80

N'OUBLIEZ PAS DE RAMENER L'ANCIEN PASSEPORT

VOUS DEVEZ RETIRER VOTRE PASSEPORT SOUS 3 MOIS